



Bordeaux, le mardi 07 octobre 2014

DÉCLARATION

**du représentant de la FNEC-FP-FO
au CHSCTA de Bordeaux le 07 octobre 2014**

Monsieur le Recteur

Madame la Directrice des Ressources Humaines

Mesdames, Messieurs les membres du comité

Cette année scolaire vient à peine de de débiter que déjà nous remontent, de tous les secteurs des situations de plus en plus difficiles pour l'ensemble des personnels, premier, second degrés et administratifs.

La mise en place généralisée des rythmes scolaires s'accompagne

d'une nette augmentation de charge de travail dans les services

de l'augmentation des risques d'accidents de trajet, du simple fait de l'augmentation du nombre des déplacements et de la fatigue supplémentaire due à des horaires souvent atypiques et irréguliers, notamment pour les remplaçants.

de nombreuses demandes de temps partiel sur autorisation refusées

et toujours, d'allègements de services refusés alors que l'aménagement horaire n'est pas possible en premier degré

Les classes sont surchargées. Elles comportent de plus en plus d'élèves difficiles, de PAI ou de PPS parfois compliqués pour l'enseignant.

La charge de travail est partout importante, parfois insupportable, par exemple pour les stagiaires, notamment les titulaires d'un master 2, ou pour certains, victimes de la réforme STI, qu'il faut encore accompagner.

Multiplication des réunions, autoritarisme, clientélisme des parents relayés par la hiérarchie, dévalorisation de l'enseignant, salaires insuffisants et bloqués, nous sont aussi dénoncés.

Nous rencontrons en ce début d'année des personnels qui présentent un abattement et une perte de confiance, un découragement qui a pu déjà en amener vers des congés maladie et même des démissions. Cette année s'annonce déjà difficile en terme conditions de travail et de santé.

C'est dans ce contexte et comme chaque début d'année scolaire que Force Ouvrière tient à rappeler que ses représentants au CHSCT continueront à tenir leur rôle et à porter les revendications syndicales de ses adhérents et de ses mandants.

Ainsi la FNEC FP FO continue à demander que la réglementation soit appliquée pour l'hygiène, la sécurité et la santé au travail et en particulier toutes les dispositions du décret 82-453 modifié. (Cf article 2-1 du décret 82-453 modifié) notamment

en matière de médecine de prévention : chaque enseignant ne bénéficie toujours pas du suivi médical individuel alors que dans l'Académie de Toulouse, à la suite de la condamnation de l'administration suite à un recours de Force Ouvrière au Tribunal Administratif, les recrutements de médecins nécessaires pourtant annoncés très difficiles, ont pu se faire

en matière d'accidents du travail jamais analysés et vraisemblablement très sous-évalués

en matière de maladies professionnelles quasi inexistantes du fait de l'absence du suivi médical

en matière de registres de santé et de sécurité au Travail et de dangers graves et imminents toujours mal installés dans leur acception dévolue pour le seul droit du travail des personnels (La FNEC FP FO persiste à penser qu'il ne peut en aucun cas s'agir de registres à destination des familles pour réclamations ou dénonciations, ni de registres de bobologie élèves ; cela ne correspond pas à la mise en application des dispositions du droit du travail dans l'éducation nationale.)

en matière des Risques Psycho Sociaux où les directeurs, chefs d'établissements ou de services se trouvent de plus en plus désignés comme seuls responsables. Pour Force Ouvrière, cela n'est pas acceptable. (En outre, les seules propositions sont des remédiations, des aides pédagogiques ou psychologiques, un traitement curatif, souvent à minima, des conséquences du risque. Il n'y a pas de réflexion sur la protection primaire pour organiser la protection RPS. La FNEC FP Force Ouvrière le répète : le meilleur moyen de prévenir les RPS c'est de ne pas les provoquer.)

Nous attendons du ministère qu'il propose des orientations stratégiques fortes sur l'organisation des services, discutées et proposées dans ce but de protection primaire, sous sa responsabilité exclusive d'employeur, en comité technique ministériel.

Enfin sur l'Académie de Bordeaux à travers le cas d'une collègue sur lequel nous avons été alerté hier, nous voudrions aborder la situation expérimentale du Centre de Réadaptation de Bordeaux, et de sa direction, à peine présentées au CTA du 25 juin 2014.

Placée en PACD l'an dernier en poste de documentaliste, obtenu après GT départemental puis académique, cette salariée réussit l'écrit du CAPES documentaliste mais échoue à l'oral.

Elle demande un renouvellement, avec avis positif du GT départemental.

C'est alors que dès la rentrée elle est renvoyée, en surnombre, en classe unique maternelle, sans ménagement, péremptoirement par la directrice du Centre de Réadaptation de Bordeaux, et sans que le dossier n'ait pu être défendu à la DSDEN. Celle-ci, de son propre aveu, a perdu la main du fait de l'instauration de ce dispositif expérimental dans le cadre du fonctionnement PAS, au profit de la MGEN. L'IENA a simplement été contacté par cette directrice et il a été prié d'exécuter ses ordres. Il n'y aurait plus rien à examiner...

Force Ouvrière très attentive à l'accompagnement des personnels en réadaptation conteste cette décision tant sur le fond que sur la forme et va vous demander audience.

Mais cela nous interpelle, et c'est peu dire : y a-t-il désengagement de l'employeur et transfert des personnels sous l'autorité de la MGEN ?

Une information exhaustive au sujet du CRB nous semble à présent tout à fait nécessaire, au plus tôt, sur:

- la teneur du conventionnement

- le rôle exact

- le fonctionnement

- les rouages hiérarchiques

- les dossiers en cours

- les décisions prises et par qui (puisque cela semble devoir échapper aux commissions ou groupes de travail had hoc)

- le recrutement de la Direction (le profil poste demandé – le recrutement effectif)

- la position hiérarchique de cette Direction du CRB placé sous la direction du responsable du service Qualité de vie au travail, de la DGA Santé, Sanitaire et Social de la MGEN par rapport à celle du rectorat

- et enfin le financement, car ce serait vraiment la cerise sur le gâteau qu'il soit prélevé sur un budget prévu pour autre chose, comme l'action sociale des personnels par exemple, en l'espèce nous ne sommes à l'abri de rien, le financement de la visite médicale à 50 ans nous l'a prouvé.

Je vous remercie.

Jean François Larequie, Eric Martel, représentants FNEC FP Force Ouvrière